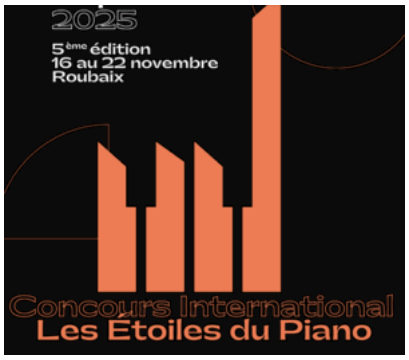
ROUBAIX. 5ème Concours international Les Étoiles du Piano : Andreï Leshkin, Premier Prix 2025

Du 16 au 22 novembre 2025, 22 jeunes virtuoses se sont succédés en compétition à Roubaix. Clôturé ce vendredi 21 novembre, la 5e édition du Concours international Les Étoiles du Piano a couronné le pianiste Andreï Leshkin en lui remettant le Premier Prix 2025.



Le jury a décerné le Premier Prix au candidat russe de 27 ans **Andreï Leshkin**, dont « la maîtrise technique, la musicalité profonde et la sensibilité artistique ont marqué l'ensemble des épreuves », en particulier dans son interprétation du Concerto pour piano n°2 en sol mineur opus 22 de Saint Saëns qui a conquis le public et les professionnels présents. Andreï Leshkin remporte un prix d'une valeur de 20 000€. Il reçoit également le prix d'interprétation (honorifique). Andreï Leshkin étudie auprès de François Dumont en Suisse, à la Haute Ecole de Musique de Genève.

« *Je suis très heureux d'avoir participé à un concours d'un niveau aussi élevé. Pour moi, c'était une véritable fête : non seulement cette victoire, mais aussi la possibilité de partager ma musique avec le public. La préparation d'un programme aussi vaste n'a pas été simple : trois tours, dont une œuvre imposée d'une grande difficulté au deuxième tour, et un concerto avec orchestre en finale. Je suis profondément reconnaissant envers ma famille d'accueil, qui a tout fait pour que je me sente à l'aise pendant toute la durée du concours. Et bien sûr, un immense merci aux organisateurs : le concours s'est déroulé au plus haut niveau*. » **Andreï Leshkin**

Les quatre autres finalistes distingués

Aux côtés du Premier Prix, le concours a également distingué l'excellence des quatre finalistes qui ont brillamment démontré leur talent et leur potentiel :

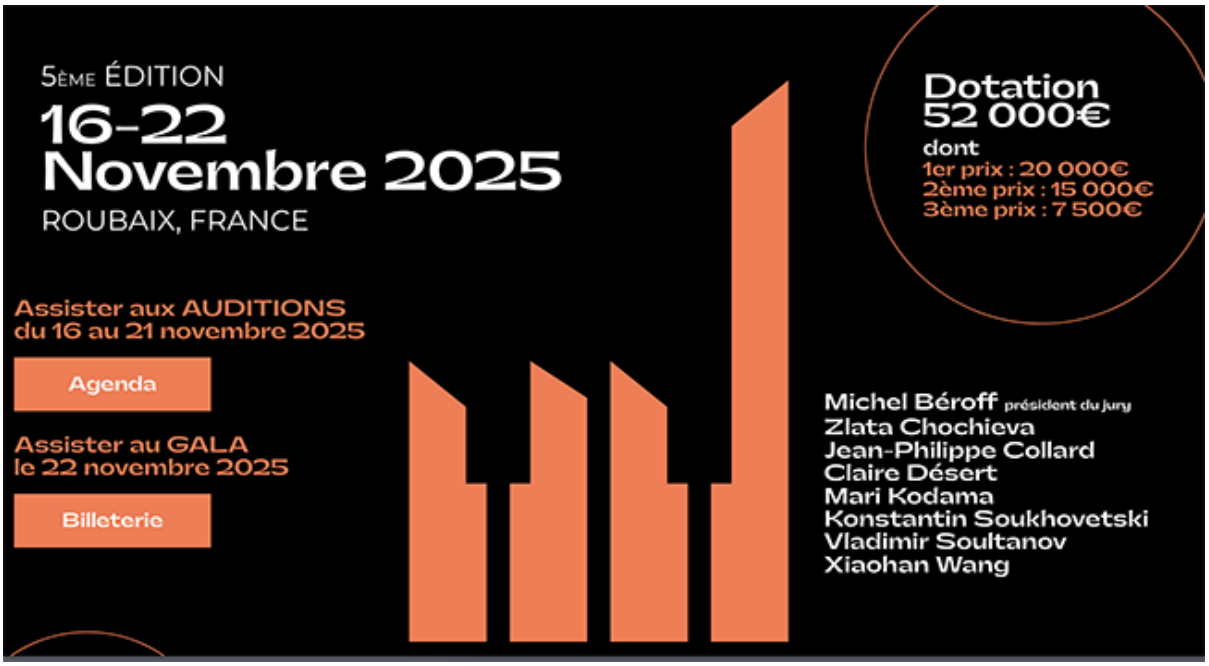
2ème prix (15 000€) : **Nicolas Bourdoncle (France)** pour son interprétation du Concerto pour piano n°2 en fa mineur opus 21 de Chopin.
3ème prix (7500€) : **Taewoong Yoo (Corée du Sud)** pour son interprétation du Concerto pour piano n°23 en la majeur K488 de Mozart.
4ème prix (5000€) : **Adrian Herpe (France-Ukraine)** pour son interprétation du Concerto pour piano n°2 en sol mineur opus 22 de Saint Saëns
5ème prix (2500€): **GuyTae Ha (Corée du Sud)** pour son interprétation du Concerto pour piano n°4 en sol majeur opus 58 de Beethoven.

Cette dotation prestigieuse est complétée par des prix spéciaux, ainsi que par un accompagnement concret visant à favoriser les engagements des lauréats sur des scènes prestigieuses en France:

Prix du Public attribué à Nicolas Bourdoncle : une dotation de 1 000€.

Prix de Ville de Roubaix : un récital au Conservatoire de Roubaix
Prix Yamaha : récital dans le nouvel auditorium parisien
Prix La Scala : 2 récitals à la Scala Paris et au Louvre Lens dans le cadre du festival Muse&Piano.
Prix Qobuz : un accompagnement digital sur une sortie d'album.
Prix des étudiants EDHEC : un récital dans l'auditorium du campus de Roubaix.
Prix Areli : un récital à Lille
Prix de l'Orchestre de Picardie : un concert avec l'orchestre au cours de la saison.
Prix de la Saline Royale : un concert à La Saline Royale au cours de la saison.

TOUTES LES INFOS sur le site du Concours international Les Étoiles du piano 2025 :
https://www.etoilesdupiano.fr/



PIANO, CONCOURS CHOPIN DE VARSOVIE 2025. Le pianiste américain Eric Lu décroche le Premier Prix

L’issue de la Finale du 19ème Concours international de piano Chopin à Varsovie (Théâtre Wielki, 20 oct 2025), a distingué le jeu du pianiste américain Eric Lu, 27 ans (qui était déjà candidat en 2015, finissant son parcours à la 4è place).

Lors de l’épreuve finale où il jouait la Polonaise-Fantaisie en la bémol majeur op. 61 et le Concerto pour piano no 2 en fa mineur op. 21, Eric Lu s’est imposé devant le Canadien Kevin Chen ; les Chinois Zitong Wang et Tianyao Lyu ; le Japonais Shiori Kuwahara ; le Polonais Piotr Alexewicz, le Malaisien Vincent Ong et son copatriote américain, William Yang. Le style d’Eric Lu convainc par sa grande finesse, une profondeur nostalgique qui évite posture décorative et strictement virtuose, artifice et mièvrerie.



En France, **Eric Lu** s’est produit à **la Fondation Louis Vuitton**. Il succède ainsi au précédent vainqueur (Bruce Liu, lauréat 2021), décroche les 60.000 euros, une belle médaille d’or et une renommée internationale qui promet de futurs engagements. Eric Lu rejoint l’aréopage prestigieux des étoiles du piano ainsi couronnées dont Maurizio Pollini (1960), Martha Argerich (1965), le Polonais Krystian Zimerman (1975) et plus récemment, Lundi Li (2000), Loulianna Avdeïeva (2010), Seong-Jin Cho (2015)… Photo DR.

ERIC LU

Né en décembre 1997 à Bedford (Massachusetts), d’origine chinoise et taïwanaise, Eric Lu a étudié au Curtis Institute of Music de Philadelphie, où il fut l’élève de Dang Thai Son qui était membre du jury du concours Chopin cette année, et qui décroché le premier prix en 1980. Eric Lu avait décroché le premier prix du Concours de Leeds en 2018.

VIDÉO

ERIC LU – final round / épreuve finale (19th Chopin Competition, Warsaw)

Affaire René Martin. Mise en retrait du créateur de La folle Journée, audit interne du CREA

Déflagration au sein du Créa [Centre de Réalisations et d'Études Artistique] : son directeur René Martin, figure emblématique comme créateur de la Folle Journée, est visé par des accusations de dérives managériales…



Les accusations tombent au plus mal : après un réduction significative des subventions allouées par la Région, La Folle Journée annonce sa 31eme édition , du 28 janvier au 1er février 2026, sur le thème générique des fleuves. Le milieu culturel ligérien connaît une nouvelle tempête : accusé de mauvais comportement managérial entre autres, **René Martin** (photo ci contre et au dessus DR) se met en retrait le temps d'une enquête et d'un audit interne décidés par le CREA, et qui seront réalisés par un cabinet extérieur.

Dans une enquête menée par **Médiacités** et **La Lettre du Musicien**, les accusations pointent les dérives de René Martin : frais injustifiés facturés ; comportements déplacés vis à vis de plusieurs collaborateurs et collaboratrices…
De son côté, **la Ville de Nantes**, soutien régulier du CRÉA, demande la diffusion des résultats de cet audit qui commencera le 29 septembre. « La Ville de Nantes ne saurait transiger avec les principes d'exemplarité, de bien être au travail des salariés, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles », a précisé **Aymeric Seassau**, adjoint à la culture.

À ce jour, le CREA est l'un des producteurs majeurs du spectacle vivant et de la culture en région Pays de la Loire. Au total, il organise 14 festivals dédiés à la musique classique en France et à l'étranger.

OPMC / ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE-CARLO. Kazuki Yamada, directeur artistique et musical ne souhaite pas prolonger son mandat actuel, s'achevant en août 2026

Dans un communiqué daté du 5 mai 2025,

l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo / OPMC annonce que le mandat du *maestro* Kazuki Yamada comme directeur artistique et musical de l'Orchestre, ne sera pas prolongé, à la demande du chef, au terme de son contrat actuel s'achevant en août 2026. Nommé en 2016 à Monaco, Kazuki Yamada réalisera – pour la saison prochaine 2025-2026 – sa 10ème et dernière saison, accomplissement magistral qui a permis un enrichissement décisif pour le chef comme les instrumentistes monégasques.

CLASSIQUENEWS publiera bientôt les temps forts de **la prochaine saison 2025 – 2026** de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Prochain cycle incontournable de l'Orchestre monégasque, **les concerts au Palais princier : du 10 juillet au 7 août 202**5. Kazuki Yamada y dirige 2 concerts événements, les 20 puis 27 juillet 2025…

LIRE ci-après **le communiqué complet** en français puis en anglais :

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE-CARLO
KAZUKI YAMADA
DIRECTEUR ARTISTIQUE ET MUSICAL

Communiqué

Monaco, le 5 mai 2025

En français

Maître Kazuki Yamada, Directeur Artistique et Musical de **l’Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo** a récemment informé le Conseil d’Administration, présidé par S.A.R. la Princesse de Hanovre, de son souhait de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat au-delà du terme de son contrat, en août 2026. **Après presque dix années d‘une collaboration intense et fructueuse**, Kazuki Yamada a effectivement fait le choix de s’investir dans une nouvelle aventure professionnelle, avec notamment sa nomination récente au **Deutsches Symphonie-Orchester de Berlin**, pour laquelle le Conseil d’Administration lui adresse ses plus vives félicitations.Cette nouvelle étape constitue une suite logique et remarquable dans le développement de sa carrière de chef d’orchestre.

L’OPMC et Kazuki YAMADA



Depuis sa nomination à la tête de l’OPMC en 2016, Kazuki Yamada (photo ci dessus © Sasha Gusov) s’est pleinement investi dans la vie culturelle monégasque. Par sa présence régulière et son implication dans les activités de l’Orchestre, mais également aux côtés des principales institutions de la Principauté, notamment les Ballets de Monte-Carlo, l’Opéra de Monte-Carlo et le Festival Printemps des Arts de Monte-Carlo, il a grandement participé à l’excellence de l’offre culturelle monégasque.
Kazuki Yamada a également contribué au rayonnement artistique international de la Principauté en dirigeant l’orchestre dans des lieux emblématiques tels que la Philharmonie de Paris, le Festival de Salzbourg, le Concertgebouw d’Amsterdam et au Japon en 2024, pour une tournée triomphale dans son pays natal. Sous son impulsion, l’OPMC a également enrichi sa discographie avec plusieurs enregistrements, dont certains inédits, pour les labels OPMC Classics, Bru Zane Label, Warner Classics et Alpha, marquant ainsi d’une empreinte durable son travail à la tête de l’OPMC.
Le Conseil d’Administration exprime sa reconnaissance à Maître Kazuki Yamada pour la qualité de son engagement et son

exigence artistique. La solide relation professionnelle et amicale qui s'est nouée durant cette décennie avec les musiciens, l'équipe administrative et technique, mais également le public, se poursuivra tout au long de la saison 2025-2026, et bien au-delà. À un an de cette nouvelle page de son histoire longue de près de 170 ans, le Conseil d'Administration sous la présidence de S.A.R. la Princesse de Hanovre a d'ores et déjà lancé un processus de recrutement afin de désigner son/sa futur(e) Directeur(ice) Artistique, convaincu que cette nouvelle étape permettra à l'OPMC de poursuivre son développement, en restant fidèle à l'excellence apportée par Kazuki Yamada.

in english

Kazuki Yamada, Artistic and Musical Director of the Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, has recently informed the Conseil d'Administration, chaired by HRH the Princess of Hanover, of his wish not to seek renewal of his term beyond the end of his contract in August 2026. After nearly ten years of intense and fruitful collaboration, Kazuki Yamada has indeed chosen to embark on a new professional adventure, notably with his recent appointment to the Deutsches Symphonie-Orchester Berlin, for which the Board extends its warmest congratulations. This new step represents a logical and remarkable continuation in the development of his conducting career.

Since his appointment as Director of the OPMC in 2016, Kazuki Yamada has been fully committed to Monaco's cultural life. Through his regular presence and involvement in the Orchestra's activities, as well as alongside the Principality's major institutions, including the Ballets de Monte-Carlo, Opéra de Monte-Carlo, and Festival Printemps des Arts de Monte-Carlo, he has greatly contributed to the excellence of Monaco's cultural offerings.

Kazuki Yamada has also contributed to the Principality's international artistic influence by conducting the orchestra in iconic venues such as the Philharmonie de Paris, Salzburg Festival, Concertgebouw in Amsterdam, and in Japan in 2024, for a triumphant tour of his native country.

Under his leadership, the OPMC has also enriched its discography with several recordings, some of which have never been released before, for the OPMC Classics, Bru Zane Label, Warner Classics, and Alpha labels, thusleaving a lasting mark on his work at the helm of the OPMC.The Board expresses its gratitude to Maestro Kazuki Yamada for his commitment and artistic excellence. The strong professional and friendly relationship forged over the past decade with the musicians, theadministrative and technical staff, and the public will continue throughout the 2025-2026 season and well beyond. One year into this new chapter in its nearly 170-year history, the Conseil d'Administration, chaired by HRH the Princess of Hanover, has already launched a recruitment process to appoint its future Artistic Director, convinced that this new phase will allow the Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo to continue its development while remaining faithful to the excellence brought by Kazuki Yamada.

VISITEZ le site de **l'OPMC ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE CARLO :**

https://opmc.mc/

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE-CARLO

KAZUKI YAMADA
DIRECTEUR ARTISTIQUE ET MUSICAL

Crédit Photo : Grand portrait de Kazuki YAMADA (c) DR

Conservatoires NSMD de Paris et de Lyon. Grève des accompagnateurs pour la revalorisation de leur salaire

Les enseignants des Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et Lyon se mobilisent autour du statut et de la rémunération des accompagnateurs dont les salaires sont endeça de leur rôle crucial dans le fonctionnement pédagogique

Dans un communiqué daté de février 2025, la représentation des accompagnateurs mobilisés expose la situation et identifie les nombreux points à améliorer et à résoudre : Grille de salaire remontant à 2009, heures de travail non prise en compte, sous valorisation de la fonction d’accompagnateur,…

Communiqué des accompagnateurs mobilisés

Les Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et Lyon, dont l'excellence est mondialement reconnue, attendent depuis 2009 un arrêté ministériel fixant leurs conditions de recrutement et de rémunération. Les grilles de salaire de ces enseignants datent de 2003 et ne reflètent absolument pas le niveau de qualification et d'expérience artistique exigés pour exercer dans un établissement supérieur.

A titre d'illustration, la situation des enseignants accompagnateurs est particulièrement scandaleuse. Engagés à un niveau de Master, leur grille de rémunération est composée de 4 niveaux, les deux premiers n'étant plus utilisés car ils sont inférieurs au SMIC !
Ainsi, le salaire inscrit dans leur grille pour un temps complet (18 heures hebdomadaires devant étudiants) à l'entrée en fonction, est d'environ 1331€ net ; la fin de la grille est atteinte en 7 ans pour un salaire d'environ 1650€ net.

Conséquence honteuse de ce blocage salarial : les enseignants accompagnateurs de ces deux grandes écoles françaises sont les moins bien payés de France !
Pourtant, en vertu de l'article 2 du décret n°2009-201 du 18 février 2009, un enseignant accompagnateur est chargé de dispenser, dans un CNSMD, un enseignement de haut niveau spécialisé en musique ou en danse.

Les missions qui lui sont confiées exigent de lui qu'il remplisse deux fonctions : expert et enseignant. Expert de son instrument (le plus souvent le piano), il enseigne l'interprétation des œuvres à des étudiants non-pianistes (chanteurs, instrumentistes ou danseurs). Il joue avec et forme des étudiants de grade master et dispose lui-même d'un niveau de qualification Bac+5. Les enseignants accompagnateurs

des CNSMD incarnent, comme leurs autres collègues enseignants, l'excellence et l'exigence portées par ces établissements. Ils en sont chaque jour les garants, dans le travail au quotidien, pendant les cours, mais également les ambassadeurs lors des nombreuses manifestations publiques (concours, auditions, séances d'enregistrement parfois filmées).

Ils accompagnent les pièces les plus difficiles du répertoire (sonates, concertos, airs d'opéra, ensembles vocaux…), déchiffrent à vue et transposent les partitions de leurs élèves, enseignent à des étudiants de très haut niveau dans les deux écoles les plus prestigieuses de France, s'exposent régulièrement lors d'auditions, concerts et examens, au prix d'un engagement physique et mental conséquent et d'un temps de préparation qui excède de très loin les heures prévues pour un temps complet, le tout au terme de très longues études (souvent jusqu'à 10 ans).

A l'heure où nous écrivons, 16 ans après la publication du décret portant statut des conservatoires et l'obligation légale de créer pour les enseignants un cadre d'emploi en lien avec l'enseignement supérieur, une négociation s'est enfin ouverte au ministère de la culture afin de produire des grilles de salaire et des déroulés de carrière adaptés.
Cependant, non content de proposer une grille de rémunération insuffisante au vu des qualifications et des missions des enseignants en conservatoire supérieur, le ministère ne propose de reprendre leur ancienneté que de quatre ans.

Ainsi, un enseignant accompagnateur exerçant au CNSMD depuis 30 ans (c'est à dire arrivé au dernier échelon de sa grille au bout de sept années, et gagnant par conséquent 1650€ net depuis… 23 ans !), se voit, avec une si faible reprise d'ancienneté, reclassé presque au même titre qu'un nouvel arrivant, dans les premiers échelons de la nouvelle grille. Il aura une augmentation insignifiante et devra attendre de longues années pour accéder au salaire qu'il devrait légitimement gagner dès 2025… à condition bien sûr qu'il lui

reste assez d’années à travailler avant la retraite ! Ce qui est inenvisageable au vu de la durée de 30 ans des nouvelles grilles proposées par le ministère.

Pour tous ceux d’entre nous qui travaillent depuis 10, 20 ou 30 au CNSMD (nous sommes nombreux dans ce cas), cette proposition de reprise d’ancienneté inacceptable implique que notre expérience, notre engagement et notre fidélité à l’établissement ne valent rien aux yeux de notre tutelle. Comment mieux signifier aux enseignants accompagnateurs qu’on les considère comme une sous-catégorie de travailleurs que l’on peut exploiter à volonté ? La situation est en train de se durcir sérieusement : un préavis de grève a été déposé ce mercredi 5 février 2025.

Fin du communiqué

À suivre

Plus d’infos : https://www.facebook.com/p/Musiciens-accompagnateurs-des-Cnsmdp-et-Cnsmdl-61572917675606/

CONJONCTURE. Angers Nantes Opéra alerte sur la menace sérieuse que fait peser sur la culture en Pays de la

Loire, les coupes budgétaires annoncées par la Région

Comme « Adjoints à la culture des Maires de Nantes et d'Angers aux orientations politiques différentes », Nicolas DUFETEL et Aymeric SEASSAU, respectivement, Président et Vice-Président d'Angers Nantes Opéra, prennent la parole, dans un communiqué édité le 2 déc 2024, en particulier après les récentes déclarations de la présidente de la Région des Pays de la Loire qui entend réduire de 73% les subventions actuelles de la Région, allouées à la culture. Une bombe dans le Landerneau culturel français, de surcroît mal accuelllie car elle concerne l'une des régions de l'Hexagone parmi les mieux dotées culturellement, dont le maillage territorial est le plus actif, et l'accès à la culture, profitant à tous, exemplaire.

ANGERS NANTES OPÉRA

Inquiet et rassurant, le communiqué souligne combien la culture est un enjeu de société, un rouage majeur pour la société démocratique. Les économies demandées récemment, affectent Angers Nantes Opéra et l'ONPL, Orchestre National des Pays de la Loire. L'espoir exprimé est que les baisses annoncées seront » contenues « . Les conséquences d'un arrêt des actions actuelles seraient catastrophiques, en particulier dans un climat social, déjà très tendu : « *À court terme, c'est l'accès à ces lieux pour nos milliers de jeunes, nos collégiens, nos lycéens qui est menacé, tout comme le rayonnement culturel de ces établissements sur un grand nombre de territoires au-delà de nos métropoles. À moyen terme, c'est mettre en danger la possibilité pour un public de tous âges et de tous milieux de se retrouver pour vivre ensemble des émotions artistiques, exigeantes et populaires à la fois.* »

Les coupes budgétaires annoncées et leurs conséquences seraient d'autant plus néfastes après la pandémie et le retour enfin important des publics dans les salles (au Grand- Théâtre et au Centre de Congrès d'Angers, au Théâtre Graslin, à la Cité des Congrès de Nantes). Les signataires posent la question « ***comment s'y résigner ?*** » et soulignent ainsi combien les actions menées jusque là, concernent en premier chef, les habitants de la Région et des territoires, ainsi impliqués, invités au miracle du vivre ensemble, grâce à une culture diverse, vivante, accessible, inclusive, participative :

« *Comment s'y résigner alors que le public, en nombre, vient chanter ensemble à l'opéra, réunissant professionnels et amateurs de tous âges, dans les concerts populaires et participatifs et vibrer d'un seul cœur quand plus de 55 000*

personnes partagent les retransmissions d'opéra sur écrans ? Comment s'y résigner alors que des milliers de jeunes et étudiants ont participé, partout dans la région, à des actions de terrain permettant de construire ensemble l'avenir par l'éducation artistique culturelle ? »

(…)

« Comment s'y résigner alors que l'originalité de ces deux établissements, l'opéra sur ses deux salles, l'orchestre avec ses phalanges nantaises et angevines, forment un si beau trait d'union à l'image de notre région et un modèle de coopération au niveau national ? Conscients de la nécessité d'interroger les modèles et de les faire évoluer dans un monde en changement, nous pensons aussi qu'il ne faut pas briser les digues, mais plutôt les aménager et garder le sens des politiques publiques vitales pour les arts et les lettres, afin de ne pas « tarir les sources mêmes de la vie publique », comme l'a dit Victor Hugo. »

Souhaitons que l'appel soit écouté, compris, retenu, pris en considération. A suivre.

LIRE aussi notre dépêche : **CONJONCTURE. La région Pays de la Loire annule sa subvention pour La Folle Journée de Nantes 2025, et entend réduire de 70% son budget alloué à la culture...**
https://www.classiquenews.com/conjoncture-la-region-pays-de-la-loire-annule-sa-subvention-pour-la-folle-journee-de-nantes-2025-et-entend-reduire-de-70-son-budget-alloue-a-la-culture/

CONJONCTURE. La région Pays de la Loire annule sa subvention pour La Folle Journée de Nantes 2025, et entend réduire de 70% son budget alloué à la culture…

DANSE. OPÉRA DE NICE, nomination de Pontus Lidberg, nouveau directeur du Ballet Nice Méditerranée

Sur proposition de Bertrand Rossi, directeur général de l'Opéra Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi, Maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, confirme la nomination du chorégraphe suédois Pontus Lidberg comme nouveau directeur du Ballet Nice Méditerranée, à compter de décembre 2024. Il succède ainsi au regretté Éric Vu-An, disparu le 8 juin 2024.

Un chorégraphe de renommée internationale



Originaire de Stockholm, **Pontus Lidberg** étudie la danse à l'école du Ballet royal de Suède et au Conservatoire National Supérieur de Danse et Musique de Paris, puis les arts vivants à l'Université de Göteborg. Il devient rapidement l'un des chorégraphes les plus demandés et crée plus de quarante chorégraphies pour des compagnies telles que le New York City Ballet, le Ballet de l'Opéra national de Paris, la Martha Graham Dance Company, les Ballets de Monte-Carlo, le Semperoper Ballet de Dresde, les Ballets Royaux de Suède et du Danemark, le Ballet du Grand Théâtre de Genève, le Beijing Dance Theatre, le Ballet National de Cuba et pour sa propre compagnie à Stockholm et à New York ; sans omettre ses créations pour la Biennale de Venise et le Joyce Theatre

De 2018 à 2023, Pontus Lidberg est directeur artistique de la compagnie Danish Dance Theatre à Copenhague. Reconnu pour son travail novateur qui allie avec subtilité danse classique, danse contemporaine, cinéma et arts visuels, Pontus Lidberg inscrit sa démarche artistique dans une vision où tradition et modernité se rejoignent pour réinventer la danse.

Une nouvelle ère pour le Ballet Nice Méditerranée

En rejoignant le Ballet Nice Méditerranée, Pontus Lidberg souhaite développer une programmation audacieuse et accessible à tous, en plaçant la création au cœur de son projet. Fidèle à sa philosophie, il entend promouvoir le dialogue entre les disciplines artistiques et encourager les collaborations avec des chorégraphes et artistes reconnus et émergents.

Sous sa direction, le Ballet Nice Méditerranée poursuivra son travail de rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Pontus Lidberg souhaite revisiter les grands classiques du répertoire tout en introduisant des créations inédites qui abordent des thématiques contemporaines : « *Je veux insuffler à la compagnie une renaissance, lui apporter une énergie nouvelle qui ancrera le ballet dans le présent tout en honorant ses racines classiques. Je souhaite faire évoluer la compagnie au niveau national et international afin qu'elle soit le reflet de l'une des plus dynamiques villes de France. Il s'agit de positionner le Ballet Nice Méditerranée comme un acteur incontournable à travers des créations novatrices, des collaborations interdisciplinaires et un lien fort avec les acteurs territoriaux. Mon ambition est de transformer la compagnie en une institution artistique phare de ce siècle et au-delà*. »

La nomination d'une figure aussi prestigieuse renforce la présence d'un ballet au sein de l'Opéra Nice Côte d'Azur, engagement fermement défendu par son directeur général, Bertrand Rossi.

Christian Estrosi, Maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur souhaite la « *bienvenue à Nice à l'un des plus grands danseurs et chorégraphes du monde. C'est un honneur pour notre Ville que d'accueillir une personnalité artistique de son envergure. Une nouvelle fois, Nice montre qu'elle sait attirer les plus grands talents de la scène culturelle internationale. Je suis convaincu qu'il fera rayonner Nice sur toutes les scènes du monde, où il s'est déjà illustré avec brio*. »

Photos : PONTUS LIDBERG © Luca Ianelli

JUSTICE. Le réalisateur Tom Volf poursuit en justice le coréalisateur de son film Maria Callas [avec Monica Bellucci], pour contrefaçon…

Par l'intermédiaire de son avocat Paul Le Fèvre, le réalisateur et biographe reconnu de Maria Callas, fondateur du Fonds de Dotation Maria Callas en 2017, TOM VOLF, poursuit en justice le coréalisateur de son film MARIA CALLAS… La version actuellement projetée dans divers festivals internationaux, inachevée, n'ayant pas été validée par ses soins…

Communiqué de Mr Paul Le Fèvre, avocat de TOM VOLF :

Tom Volf, réalisateur, metteur en scène, et auteur de l'ouvrage « ***Maria Callas : Lettres & Mémoires*** » publié aux éditions Albin Michel en 2019, a adapté cette œuvre littéraire au théâtre la même année, offrant à Monica Bellucci un rôle sur mesure pour ses débuts sur scène. Suite au succès d'une tournée de trois ans, il a entrepris de transposer cette adaptation dans un film éponyme.

Le film en question, présenté pour la première fois en octobre

2023 au Festival du Film de Rome l'a été en violation de ses droits d'auteur, puisqu'il s'agit d'une version inachevée qui n'a jamais reçu son approbation pour être présentée au public.

Malgré ses demandes incessantes depuis plus d'un an pour que cette situation illicite cesse et pour pouvoir finaliser le montage de ce film, Monsieur Tom Volf a constaté que cette projection à Rome a été suivie de projections en Grèce, en Espagne, à New York et, plus récemment, au Festival Lumière à Lyon.

Ces agissements l'ont contraint à citer directement les producteurs du film devant le Tribunal correctionnel. Ils devront y répondre du délit de contrefaçon.

Les organisateurs de festivals ont été alerté quant au caractère illicite de la divulgation au public de cette oeuvre inachevée n'ayant pas reçu l'approbation de son auteur. Cette démarche a conduit à l'annulation de la projection prévue en octobre 2024 au Festival de Montréal pour laquelle Monica Bellucci était annoncée.

Plus récemment, Monsieur Tom Volf a appris avec stupeur l'annonce de la projection de son film dont le titre a été modifié à son insu, renommé « Maria Callas, Monica Bellucci : une rencontre » le 1er décembre prochain au Festival International du Cinéma de Marrakech, projection à laquelle la présence de Monica Bellucci a été annoncée par le festival et dans la presse.

Pire, le nom de Tom Volf a été retiré, le film apparaissant désormais comme réalisé par Yannis Dimolitsas, qui jusqu'à présent était uniquement crédité comme co-réalisateur de Tom Volf.

Monsieur Tom Volf n'a pas d'autre choix aujourd'hui que de prendre la parole pour informer les professionnels du secteur et le public de cette situation.

J’ai vécu chaque projection depuis un an comme une profonde trahison humaine

Il a déclaré : « *Je suis choqué et bouleversé de voir Monica Bellucci agir avec autant de mépris des travaux de son réalisateur. Je ne comprends pas comment l’actrice pour qui j’avais tant de respect et à qui j’ai offert ce rôle peut ainsi bafouer les droits d’auteur et tout ce que nous avons partagé pendant plus de trois ans. J’ai vécu chaque projection depuis un an comme une profonde trahison humaine*. »

À propos de Tom Volf



Réalisateur, auteur, producteur, Tom Volf a conquis le monde artistique par sa passion dévorante pour Maria Callas. Il a exhumé des trésors inédits de la vie de la diva, tissant un récit fascinant à travers films, livres, expositions. Son œuvre maîtresse, “Maria by Callas”, révèle non seulement la cantatrice légendaire, mais aussi la femme derrière le mythe, dans un dialogue intime avec le public. Volf, par son approche novatrice et sa dévotion, a su capturer l’essence même de Callas, offrant au monde un portrait saisissant de l’artiste qui transcende les frontières du temps et de l’art. Photo Tom Volf (DR)

Le Fonds de Dotation Maria Callas

Le Fonds de Dotation Maria Callas, créé en 2017 avec le

soutien des proches de la cantatrice, est une organisation à but non lucratif dédiée à la préservation de son patrimoine et la promotion de son héritage artistique. Présidé par Tom Volf, ce fonds est le gardien d'un trésor inestimable d'archives, notamment des enregistrements inédits. Il œuvre à la restauration et à la diffusion de documents rares, comme le film du récital historique "Callas, Paris 1958" sorti en salles en décembre 2023 à l'occasion du centenaire de l'artiste. Cette fondation joue un rôle crucial dans la perpétuation de la mémoire de Maria Callas, permettant aux générations futures de découvrir et d'apprécier le talent exceptionnel de cette artiste qui a marqué l'histoire de l'opéra.

approfondir

LIRE notre entretien avec TOM VOLF à propos de la projection au cinéma du récital Marias Callas Paris 1958 : https://www.classiquenews.com/entretien-avec-tom-wolf-president-du-fonds-de-dotation-maria-callas-paris-a-propos-de-la-restauration-du-film-du-recital-parisien-du-19-decembre-1958/

ENTRETIEN avec TOM VOLF, président du Fonds de dotation Maria Callas (Paris) à propos de la restauration du film du récital parisien du 19 décembre 1958…

CONJONCTURE. La région Pays de la Loire annule sa subvention pour La Folle Journée de Nantes 2025, et entend réduire de 70% son budget alloué à la culture…

Tendance de fond ou décision singulière, la Région Pays de la Loire retire sa subvention initialement promise à La Folle Journée de Nantes 2025, ce à quelques semaines seulement de l'événement.

La Région annonce par ailleurs une baisse de 70% de ses aides à la culture en 2025, alors que dans un climat social déjà dégradé, la plupart des actions de sensibilisation, de démocratisation, autant d'actions culturels qui améliorent le vivre ensemble, dépendant directement des subventions concernées. Des décisions qui vont encore aggraver l'état de la société comme mettre en péril festivals, associations, théâtres, opéras, salles de concert…

A dix jours de l'ouverture de sa billetterie : La Folle Journée de Nantes apprend ainsi l'annulation des quelques 180.000 euros habituellement alloués par la région Pays de la Loire, à l'événement prévu du 29 janvier au 2 février 2025 et qui fête ainsi ses 30 ans. Un cadeau régional dont se serait volontiers dispensé le Festival pour son anniversaire.

Fonctionnant avec un budget total de 4,7 millions d'euros, La Folle Journée dont le principe s'exporte à l'international

[jusqu'à Tokyo], perd un partenaire politique symbolique dans une région française qui jusqu'alors brillait par sa forte réputation artistique. C'est même son attractivité qui en est égratignée : l'accès à la culture comme la grande diversité des propositions artistiques, étant plus qu'ailleurs, particulièrement favorisés jusque là.

« *Cette annonce brutale, sans aucun respect des organisateurs ni des publics, met à bas une mobilisation partagée qui avait traversé les clivages politiques ces dernières décennies pour la vie musicale du territoire* », ont déclaré, démunis et atterrés, les représentants du festival nantais dans leur communiqué.

Fort heureusement pour cette prochaine édition 2025, la Ville et la Cité des Congrès de Nantes, cette dernière produisant le festival, combleront le trou budgétaire, afin de préserver pour le moment l'édition à venir. Cette décision surprenante, annoncée dans des délais pour le moins cavaliers, s'inscrit-elle dans une décision politique plus générale qui annonce des temps incertains ? En effet l'objectif déclaré par la région Pays de la Loire comprend une baisse générale de ses soutiens à la culture à hauteur d'au moins 70% !

La présidente du conseil régional Christelle Morançais (Horizons) entend maintenir ce cap afin de réaliser au moins 100 millions d'euros d'économies [alors que le gouvernement Barnier ne lui en aurait demandé que 40 !]. La culture doit se réinventer et devenir rentable… Aux acteurs culturels de trouver les moyens de s'autofinacer sans bénéficier d'argent public. À chacun de juger. En période de crise budgétaire et de chasse aux économies à tout va, la culture a toujours été une variable d'ajustement en particulier de la part des politiques pour lesquels elle n'était qu'un bien de consommation comme les autres. Dans la région Pays de la Loire, l'exception culturelle à la française serait-elle en passe de devenir lettres mortes ?

- Déjà un collectif d'artistes de Nantes [et d'ailleurs dans l'Hexagone] ont signé une pétition dénonçant la décision d'annuler jusqu'à 70% des subventions actuelles pour la Culture en région Pays de la Loire [pétition en ligne sous le titre « 73% en moins pour la Culture » : presque 70 000 signatures ont été collectées, à ce jour, dont entre autres celle de la pianiste Vanessa Wagner, du danseur Étoile Hugo Marchand, du chorégraphe Angelin Preljocaj…
- Signez ici la pétition : https://www.change.org/p/pays-de-la-loire-plus-de-1000-artistes-et-professionnels-de-la-culture-se-mobilisent

La culture concerne tout le monde et il semblerait raisonnable d'interroger à ce stade, les contribuables nantais eux-mêmes sur leur conception de la culture, de sa nécessité sociale et des moyens pour son accès le plus facile pour tous et partout, au nom de l'égalité à la culture. Mais la France n'est pas comme d'autres pays européens [comme la Suisse], adepte des consultations ni des référendums… À suivre.

JUSTICE. PROCÈS JEAN TUBÉRY: Rebondissements et nouveaux éléments. En décidant de faire appel, le chef fondateur de l'ensemble La

Fenice relance la machine judiciaire

L’affaire Jean Tubéry est loin d’être close… sa décision de faire aujourd’hui appel relance le dossier, et permettra probablement de réexaminer la nature des accusations à son encontre comme la classification des faits. Pour en savoir davantage, nous avons rencontré le chef flûtiste et cornettiste, fondateur de son propre ensemble *La Fenice*, et de son émanation récente *La Fenice aVenire*.

Condamné à 6 mois d’emprisonnement avec sursis pour harcèlement sexuel en juin dernier au Palais de justice de Sens, **le chef Jean Tubéry a fait appel de ce jugement**. L’appel relance la machine judiciaire, et la condamnation contestée ne sera pas revêtue de l’autorité de chose jugée. La présomption d’innocence est donc rétablie à son encontre.
C’est un homme résolu et convaincu de son bon droit que nous avons rencontré, fermement décidé à prouver son innocence et à rétablir son honneur.
En amont du procès, Jean Tubéry avait porté plainte contre x pour diffamation en novembre 2022, suite à la rumeur de son exclusion provisoire du CNSMD de Lyon pour « harcèlement sexuel », motif diffusé alors sans fondement car ce n’était pas le cas (à ce sujet, les écrits de la direction du CNSMD de Lyon ont fait foi). Jean Tubéry a fait par ailleurs l’objet de 4 enquêtes successives dont celle d’un cabinet extérieur,

mandaté par le CNSMD de Lyon : sa conclusion (juin 2023) n'a pas retenu la classification de harcèlement sexuel. De son côté l'enquête décidée par la Mairie de Paris a pour sa part émis sa conclusion en décembre 2023 : les enquêteurs de la Ville de Paris ont conclu qu'aucun fait de harcèlement n'était établi à l'encontre de Mr Tubéry sur plus de 30 ans d'enseignement.
Au cours de notre rencontre, Jean Tubéry évoque les propos des deux plaignantes, deux anciennes élèves de la même promotion qui ont suivi ensemble son enseignement au CNSMD de Lyon, et qui ont depuis, co-fondé leur propre ensemble de musique ancienne, spécialisé dans la musique du XVIIème siècle.

« Les deux plaignantes sont deux anciennes étudiantes qui ont suivi certains de mes cours d'ensemble au Conservatoire, ou en projet extra-muros. Elles n'ont jamais apporté pour témoignage à leurs accusations que celui de l'une pour l'autre. Contrairement à la règle qui prévaut en matière de justice, elles n'ont jamais dû fournir de preuves de leurs dires : c'est à moi qu'il a été demandé lors de l'audience de juin 2024 de fournir la preuve en tant qu'accusé de l'inexactitude de leurs accusations ; à ce jeu de « parole contre parole », la mienne, celle d'un professeur ayant une certaine notoriété dans notre milieu professionnel, n'avait aucun poids dans le contexte actuel par rapport à celui de deux jeunes femmes étudiantes portant des accusations de harcèlement sexuel. Il est à préciser ici que 4 enquêtes (internes et externes) au sein des Conservatoires de Lyon et de Paris ont confirmé l'absence totale de harcèlement de ma part, et ce sur plus de 30 ans de carrière en tant qu'enseignant. Des compliments vestimentaires que j'ai pu faire autour de tenues de concert se sont alors transformés en « preuves irréfutables » de harcèlement ; il a aussi été prétendu que ces étudiantes craignaient de mauvaises notations de ma part, alors que je n'ai jamais eu à les noter de toute leur scolarité, aucune des

deux n'ayant été étudiantes dans ma classe de cornet à bouquin : elles participaient librement et sans enjeu aux cours et projets d'ensemble du conservatoire » précise Jean Tubéry.

CONTEXTE… Le « contexte actuel » évoqué par le prévenu est bien évidemment une référence au mouvement de libération de la parole sur les faits de violences et harcèlements sexuels désigné comme le mouvement #MeToo, qui s'est développé sur les réseaux sociaux à compter de l'année 2017. Ce mouvement a permis de lever l'omerta qui existait sur ces comportements, comme il a permis une meilleure prise en compte de la parole des femmes victimes. Un certain nombre de voix se sont également faites entendre pour souligner les risques que ce mouvement soit instrumentalisé dans « une logique de vengeance justicière, [pour] livrer des hommes à la vindicte populaire » (Éditorial du Canard Enchaîné du 18 octobre 2017). Plus récemment, la journaliste **Caroline Fourest**, dans son livre paru à la rentrée 2024 (« *Le vertige Me Too* », éditions Grasset), déplore qu'au nom d'une idéologie, des personnes mises en cause soient sacrifiées, et que leur cas soit déjà fixé avant tout contradictoire. Dans le cas présent, certains titres de presse et les réseaux sociaux se sont faits l'écho des accusations portées contre le professeur avant toute décision de justice sur sa culpabilité, jetant l'opprobre sur sa personne, entraînant sa mise à l'écart et celle de de son ensemble, La Fenice, par la grande majorité de ses partenaires.

On a malheureusement souvent constaté que le tribunal médiatique et l'opinion publique s'invitaient systématiquement à ce sujet ; qu'il avait, hors des débats au sein du prétoire, une regrettable tendance à accuser, condamner, et à s'acharner en dehors de toute raison, allant parfois jusqu'à l'hystérie et au déferlement de haine.

Or chaque cas est unique et mérite d'être examiné au cas par cas, détail par détail. Il mérite au regard des enjeux humains

que toute l'attention nécessaire soit accordée pour établir la vérité. Aujourd'hui le professeur et musicien conteste plus que jamais les faits qui lui sont reprochés ; des propos qu'il estime sortis de leur contexte, et des accusations de gestes déplacés qu'il qualifie de mensongères et calomnieuses.

« Ces 2 anciennes étudiantes avaient été entendues suite à leur plainte en interne au Conservatoire (début 2022). Certains propos et gestes ont alors été qualifiés par la direction de « familiarités », reproche que je peux entendre ; mais aussi de « gestes à connotation sexuelle », ce que je conteste. Par exemple, il m'est reproché d'avoir mis une tête de flûte dans ma poche de pantalon, pour la réchauffer afin d'en éviter la condensation – ce que je fais régulièrement encore de nos jours en concert et qui est une pratique partagée par beaucoup de mes confrères professionnels. Ce geste banal pour un flûtiste à bec est devenu une description de geste obscène lors de la déposition au commissariat en 2023, geste mimé par l'avocate de la partie civile lors du procès en public, devant des dizaines de témoins au tribunal de Sens…

D'autres propos ont été tout à fait sortis de leur contexte et se sont vus donner une intention qui n'était pas la mienne. On m'a reproché par exemple d'avoir dit « bière brune ou bière ambrée ? » à l'une des 2 plaignantes, alors que nous étions attablés à un café après un concert d'élèves… question qui a été interprétée comme des propos de séduction voire de harcèlement sexuel.

Au cours d'une leçon d'ensemble, j'ai saisi un téléphone portable prêt à tomber de la poche de l'autre plaignante, jouant alors assise de son instrument ; ce geste a été transformé et reformulé en « agression sexuelle »… La même personne a également prétendu que je lui aurais dit après un concert « Ton rouge à lèvre va bien avec Ma veste rouge »… alors que je n'ai jamais porté de veste rouge de ma vie ! Tout

cela m'a été reproché par le Tribunal qui a donc considéré que ces propos et gestes créaient une situation « intimidante, hostile ou offensante », me condamnant à une peine de prison avec sursis pour des propos répréhensibles que je n'ai pas tenus, et des gestes déplacés que je n'ai pas commis ».

Puis Jean Tubéry souligne les conséquences que l'affaire n'a pas manqué de produire à son encontre dans sa vie et dans la continuité de son activité artistique.

« *Aujourd'hui, ma carrière est anéantie, la vie qui était la mienne est détruite… tout cela à cause de situations parfaitement anodines lorsqu'elles ne sont pas purement imaginaires, qui ont fait de moi un individu infréquentable, musicien que les organisateurs ne souhaitent pas ou n'osent pas programmer dans le contexte actuel, par peur de représailles sur les réseaux sociaux ou de leurs tutelles d'état. J'ai donc décidé de faire appel de ce jugement que je considère inique et aberrant dans sa sévérité, pour des faits et des gestes que je récuse, afin d'être définitivement lavé des accusations diffamatoires portées à mon encontre* ».



Aujourd'hui, Jean Tubéry, plus déterminé que jamais, attend la tenue d'un nouveau procès.

A suivre…

Photo : © La Fenice aVenire 2024